

PJ Professionnelle

Repères+

LES DOMAINES D'INTERVENTION

L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Litige avec les fournisseurs, les clients, les concurrents, les administrations ...

LE DOMAINE SOCIAL

Litige avec les salariés.

LA DÉFENSE DES DIRIGEANTS

Mise en cause personnelle du dirigeant devant une juridiction civile ou pénale pour des faits commis dans l'exercice de ses fonctions.

L'ASSISTANCE À LA COMMUNICATION DE CRISE

Dans le cadre d'un litige dont les conséquences peuvent porter préjudice au climat et à l'image de l'entreprise, assistance d'un consultant spécialisé dans la conception et la planification de communication.

LA DÉFENSE PÉNALE DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

Défense des salariés poursuivis pour des faits liés à l'exercice de leurs fonctions.

LA RECHERCHE D'AIDES ET DE SUBVENTIONS

Diagnostic des aides financières auxquelles le professionnel peut prétendre et accompagnement dans leur obtention.

EXCLUSIF

OPTIONS

Le Recouvrement des Créances Professionnelles

En cas de facture impayée d'une prestation, d'un service marchand, de la vente de biens ou de marchandises.

La Protection Fiscale et URSSAF

Prise en charge en cas de contrôle fiscal ou URSSAF des honoraires de l'expert-comptable, d'un fiscaliste (si nécessaire) et d'un avocat en cas de procédure judiciaire.

La Protection Juridique Circulation

Litige relatif à la circulation routière : infractions au code de la route ou accidents de la circulation.

La Protection Juridique Vie Privée

Litige relatif à la Vie Privée du chef d'entreprise et de toute personne fiscalement à charge.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Conflits collectifs du travail
- Propriété intellectuelle et industrielle

LES LIMITES DE GARANTIE

- **Plafond de garantie :**
20 000 € ou 30 000 € par litige selon la formule choisie
- **Seuils d'intervention :**
 - 200 € en PJ
 - 400 € en recouvrement de créances (Retenue : 10% des sommes recouvrées)

CIBLE

Les professionnels
Les entreprises
Les auto-entrepreneurs

INTÉRÊT

- Pour se consacrer, en toute sérénité, à la **gestion de son activité.**
- Pour **assurer le développement de son entreprise** grâce au dispositif d'aides et subventions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

N° 55

RÉFÉRENCE DE COMMANDE

DF 319

